

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES
GROUPEMENT FINANCES
SERVICE APPLICATIONS FINANCIERES-EXECUTION COMPTABLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 17 MARS 2025

P.V. n° 138
Dossier n° 5

Objet : Demande d'autorisation d'avance de crédits pour la subvention de l'exercice 2025 allouée au Comité des Œuvres Sociales du SDIS77

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne, relatif à la demande d'autorisation d'avance de crédits pour la subvention de l'exercice 2025 allouée au Comité des Œuvres Sociales du SDIS 77,

Décide à l'unanimité,

- D'inscrire les crédits nécessaires à la prochaine délibération du vote du budget primitif prévue en avril 2025 ;
- D'autoriser le SDIS 77 à verser une avance de subvention au Comité des Œuvres Sociales sur les crédits 2025 à hauteur de 175 000 € sur le compte 65748 « subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé » ;
- De prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU